



DANS CE NUMÉRO

L'édito.....	1
Situation de marché	2-3
Actions et dossiers de l'AGPL	4
Zoom Dossiers / Actualités	5-10
Le carnet de l'AGPL	11-12
L'AGPL donne la parole à ses partenaires.....	13-22

La résilience du lin

Le contexte économique de 2020 était incertain, nos clients nous donnaient peu de visibilité. Comment prévoir l'imprévisible, comment investir sans risque, comment innover sans rentabilité certaine ? L'incertitude régnait dans cette crise sanitaire et il était très difficile de se projeter à moyen terme.

À ce jour, nous constatons que les marchés du grain sont dynamiques, que le sucre et la viande suivent des variations positives et que l'activité de la filière lin se maintient à un niveau honorable. Qui l'eut cru il y a moins d'un an ? Serions-nous entrés dans une phase d'acceptation collective de la crise sanitaire pour relancer une économie de consommation ? L'arrivée des vaccins nous annonce t-elle le bout du tunnel ?

Notre secteur d'activité souffre de la baisse de consommation de 2020 mais devra être prêt pour répondre massivement aux nouveaux modes de consommation post-Covid. Cette pandémie aura accéléré les tendances, qu'on le veuille ou pas, en termes de durabilité et naturalité, dans un monde encore plus digital.

L'AGPL se positionne comme interface entre la défense de nos moyens de production et l'adaptation aux nouvelles réglementations et exigences sociétales. Notre professionnalisation, à tous les niveaux, nous permettra de produire plus et mieux. Elle nous permettra aussi de rassurer les consommateurs sur nos bonnes pratiques via une communication maîtrisée et reposant sur des preuves scientifiques.

L'AGPL participe activement à la structuration de notre filière européenne pour la rendre plus professionnelle encore. Les atouts du lin doivent être démontrés, identifiés et protégés. Cela nécessite un travail important sur de la recherche, de l'innovation, du collectif. Concrètement, il s'agit de classification de fibres, de propriétés remarquables du lin, de collecte de données économiques, de référentiels reconnus, sans oublier la promotion de notre lin dans les sphères textile et composite. La CELC assure la coordination de ces grands chantiers et apporte de la cohérence entre tous les métiers du lin européen.

Certes ces actions ne sont pas directement sonnantes et trébuchantes dans nos champs de lin mais contribuent indéniablement à la résilience de notre lin. Et la résistance de nos marchés liniers face à cette pandémie n'est certainement pas étrangère à nos actions collectives.

Pour bon nombre d'entre nous, la culture du lin est l'ADN de nos exploitations agricoles. La respecter, c'est la cultiver chaque année, avec raison et humilité.

Bon semis.



Bertrand Gomart



62, quai Gaston Boulet - 76000 ROUEN
Tél. 02 35 71 43 43
contact@agplin.fr

www.agpl-lin.fr

 #Linculteurs de France






LE MARCHÉ REPREND DOUCEMENT MAIS SÛREMENT (CHIFFRES DÉCEMBRE 2020)

LES CHIFFRES

Récolte 2020 : pas de miracle au teillage

— DONNÉES CULTURE-TEILLAGE FRANCE
ÉTAT DE LA TRANSFORMATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉCOLTE
Toutes récoltes | Toutes fibres longues

	RÉCOLTE 2020	RÉCOLTE 2019
Hectares transformés	6 702 ha 5 %	78 884 Ha 70 %
 Pailles transformées	4,935 t/ha 33 075 t	7,046 t/ha 555 810 t
 Lins teillés vendus	2 124 t 202,4 €/q	109 397 t 264,4 €/q



Les rendements à date en moyenne nationale (France) : 4,935 tonnes de paille/ha et 2,124 tonnes de fibres longues/ha.

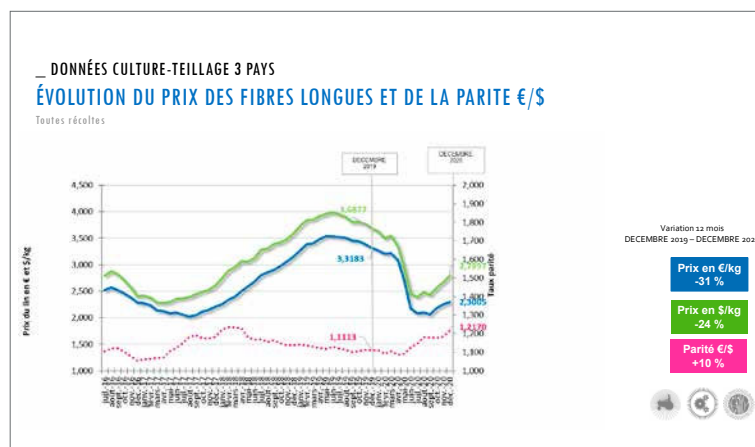
Sur les 141 400 hectares semés en 2020, 15% n'ont pas été récoltés.

Avec un hiver très doux, un printemps chaud, très sec et très ensoleillé, les croissances ont été étagées et les floraisons précoces.

La récolte 2020 donne de mauvais rendements au teillage et une qualité moyenne à médiocre.

Même si les résultats fluctuent d'un bassin de production à un autre, globalement, il y a une proportion importante de lins courts.

Prix : en légère hausse

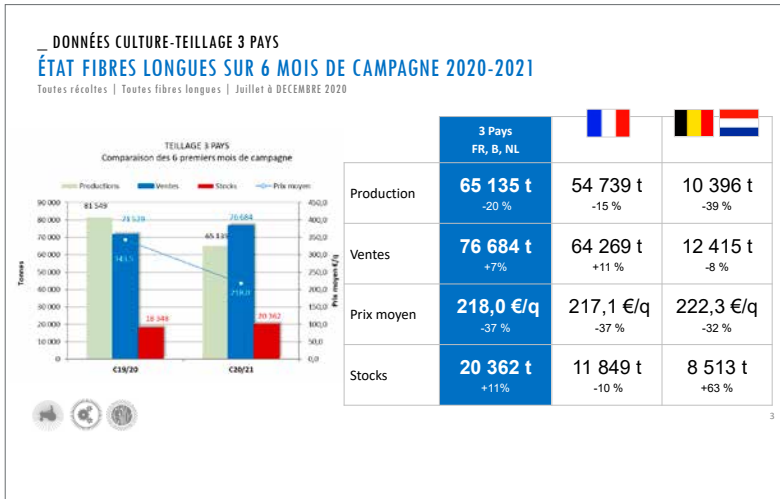


Le graphique montre la variation du prix du lin (fibres longues) en € et en \$ par kilo depuis juillet 2016.

Sur 12 mois, entre les mois de décembre 2019 et 2020, le prix du lin a baissé pour atteindre 2,30 €/kg pour la récolte 2019 principalement.

Il est encore trop tôt pour donner le prix de la valeur marchande de la récolte 2020.

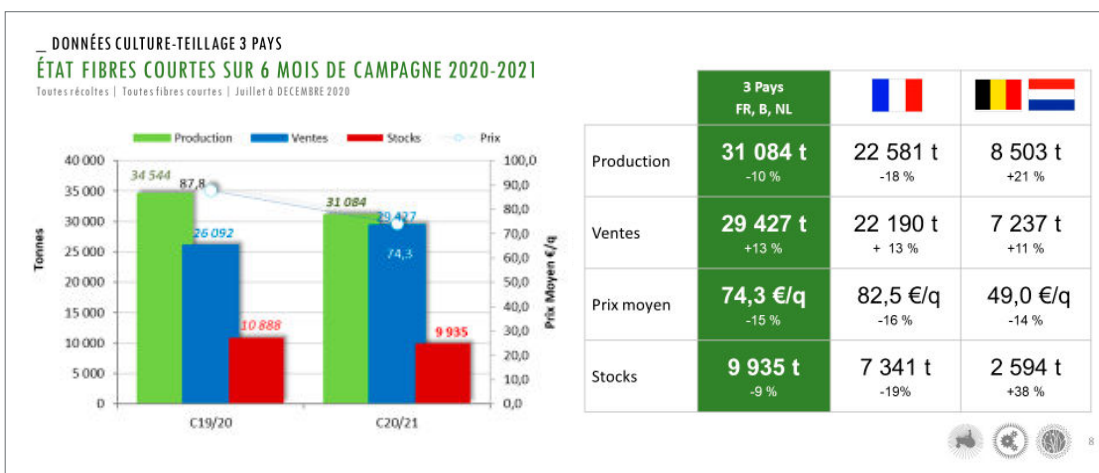
Cependant, après une chute importante de 50% en quelques mois seulement, le prix moyen remonte (+ 0,25 €) depuis notre dernière parution en décembre dernier.



Marché : l'horizon se dégage

Aujourd'hui, le marché connaît une reprise : les volumes de vente se stabilisent à un niveau proche de l'avant COVID.

Les filatures chinoises continuent de travailler mais au ralenti sur un rythme autour de 60 à 70% de leur niveau d'avant crise. L'Inde, qui représentait la plus grosse part de développement du marché ces dernières années, reste à la peine avec une mauvaise gestion intérieure de la crise sanitaire.



Certains secteurs de consommation de lin comme l'ameublement et la décoration sont porteurs avec un développement exponentiel des commandes en ligne.

Après la crise avec les douanes chinoises, on se dirige également vers une stabilisation avec un prix correct.

Baucoup d'incertitudes demeurent sur la pandémie et sur le niveau de la consommation finale. L'année 2021 sera encore fortement perturbée. Toutefois, les atouts de la fibre de lin, créative et écoresponsable, la reprise d'activité et des perspectives d'équilibre avec une récolte 2020 peu abondante sont des signes encourageants pour l'avenir de la filière.



ACTIONS ET DOSSIERS EN COURS

LES ACTIONS D'INFORMATION DE L'AGPL

- Le 26 novembre 2020** : « Webinaire IGP »
- Le 14 décembre 2020** : Flash info « assurance-récolte » - lettre ouverte aux Assureurs
- Le 21 décembre 2020** : Flash Info « Plan de relance »
- Le 15 janvier 2021** : Information Interne Filière « Néonicotinoïdes »
- Le 20 janvier 2021** : Flash Info : « assurance-récolte - récolte 2020 » - Indemnisation

LES RENDEZ-VOUS DE L'AGPL AVEC LES ORGANISMES D'ÉTAT, LES SYNDICATS

Le 15 décembre 2020

En visioconférence à Paris, participation à la commission « Gestion des Risques » FNSEA avec Franck Jubert, Linculteur à Leudon en Brie (77) et Vice-Président à l'AGPL.

En décembre 2020

Plusieurs échanges avec Raphaëlle Malot, Cheffe du Bureau des Grandes Cultures, semences et produits transformés – DGPE – Ministère de l'Agriculture pour faire intégrer les souleveuses et retourneuses à la liste des matériels spécifiques éligibles au **plan de relance**.



LES DOSSIERS AGPL EN COURS

✓ *L'Assurance-Récolte :*

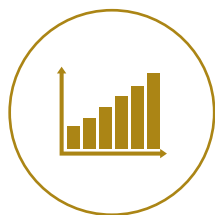
Échanges avec les groupes d'assurances ayant accepté de proposer une lettre ouverte (Pacifica et Groupama) à quelques semaines de la signature des contrats.

Par ailleurs, l'AGPL a sollicité le soutien des assureurs pour les linculteurs sinistrés – récolte 2020 au travers du versement d'acomptes sur les indemnités à percevoir. Les principaux groupes ont répondu favorablement (Flash Info email du 20 janvier 2021).

✓ *Étude des coûts de production :*

Remise par Cerfrance des résultats de l'étude phase 3 (cf détail pages 8 à 10 du Journal).

LE PLAN DE RELANCE



Ce dossier a fait l'objet d'un communiqué d'information filière – AGPL et CIPALIN - le 21 décembre dernier confirmant l'éligibilité des retourneuses à lin et souleveuses neuves aux aides à l'investissement pour la réduction des intrants.

Si l'ouverture de la plateforme dédiée par FranceAgriMer pour la saisie des demandes individuelles d'aide a bien eu lieu le 4 janvier 2021 comme annoncé, le site a été « pris d'assaut » et l'accès à la téléprocédure fut pour beaucoup un véritable « parcours du combattant ».

La forte demande a d'ores et déjà mobilisé les budgets consacrés aux aides à l'investissement des exploitations agricoles en agroéquipements.

Par ailleurs, la FNSEA a engagé une démarche auprès du Ministère afin d'obtenir un abondement à l'enveloppe initialement allouée.

Si le plan de relance représente une opportunité d'accompagnement à l'investissement dans le matériel agricole, il n'est pas le seul.

N'hésitez pas à contacter la Chambre d'agriculture de votre secteur. Certaines régions, certains départements ont mis en place des dispositifs d'aides auxquels vous pourriez peut-être prétendre.

L'enveloppe afférente aux aides dédiées « aléas climatiques » n'a quant à elle pas encore été totalement dépensée et le dispositif reste ouvert jusqu'au 31 décembre 2022 pour le dépôt des demandes d'aides dans la limite des crédits disponibles.

LES NÉONICOTINOÏDES



L'AGPL, Arvalis et le Ciplin ont fait paraître et diffusé le 15 janvier dernier une information interne filière concernant le projet d'arrêté autorisant provisoirement l'emploi de semences de betteraves sucrières traitées avec des néonicotinoïdes (NNI) et son impact sur les possibilités d'implantations des cultures suivantes dont le lin fibre.

Sur la base d'informations précises et d'arguments agronomiques étayés par les instituts techniques reconnus, ce message visait à mobiliser le plus grand nombre des professionnels pour répondre à la consultation publique qui était ouverte jusqu'au 25 janvier 2021.

Parallèlement, l'AGPL et le CIPALIN, avec le soutien d'Arvalis, ont activé leur réseau de personnalités politiques et institutionnelles pour faire valoir les arguments visant à replacer le lin en bonne place dans l'assolement et la rotation des cultures. La demande de la filière est bien d'autoriser la culture du lin deux ans après des betteraves dont la semence a été traitée par des néonicotinoïdes.

Malheureusement, nos arguments n'ont pas été entendus au même titre que d'autres petites filières. L'arrêté concerne une autorisation 120 jours et devra être réévalué tous les ans. L'année en cours, sera donc l'occasion de fournir des éléments complémentaires, qui pourront être pris en compte lors de la prochaine évaluation.

La caractérisation de l'attractivité de la culture de lin pour les pollinisateurs est au cœur du problème et devra faire l'objet d'acquisitions de références cette année.

Les équipes de l'institut sont mobilisées pour mettre en œuvre les moyens nécessaires à fournir les éléments scientifiques selon les méthodes reconnues qui permettront, espérons-le, de faire bouger les choses .



Le Panel Agris Lin poursuit son développement. Il a dépassé à ce jour les 200 panélistes et nous remercions une nouvelle fois tous les liniculteurs qui prennent part à cette aventure.

Une première enquête a été réalisée en novembre dernier. Elle a permis d'effectuer une première évaluation de la campagne 2020 et d'observer les premières tendances pour la campagne à venir. Nous vous proposons d'en découvrir les résultats.

L'ENQUÊTE RÉCOLTE 2020 : LES RÉSULTATS

157 répondants pour 178 panélistes soit **89% de retours**

+11% de surfaces par structure déclarante de lin à la PAC

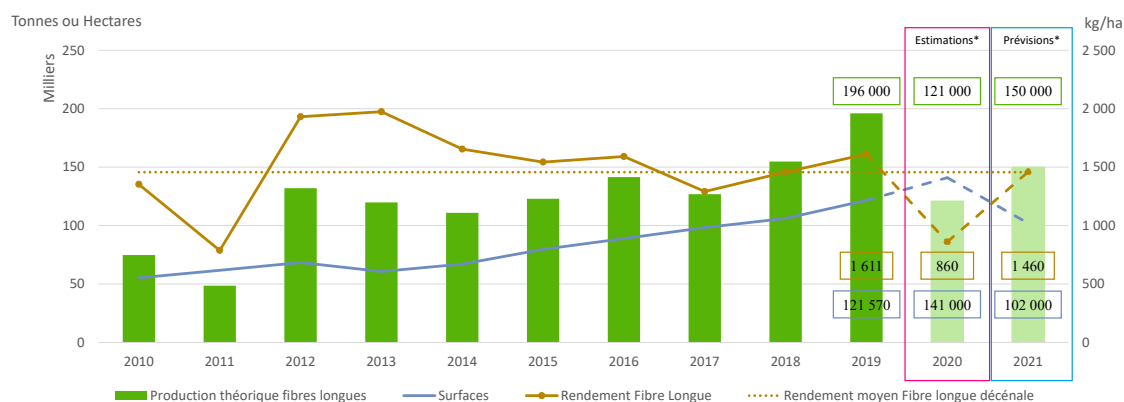
Rendement : **≈5 tonnes de paille à l'hectare**, fortes disparités au sein des bassins de production

17 à 18% de fibre par tonne de paille (premières tendances CIPALIN)

Tendance globale à la réduction des surfaces pour 2021 : de l'ordre de **20% à 32%** suivant les bassins de production

Ces observations nous permettent de suivre l'évolution des surfaces et des rendements et de projeter en tendance le potentiel de l'ensemble de la filière amont pour la campagne à venir.

LES ÉVOLUTIONS DES SURFACES ET DES RENDEMENTS FIBRES LONGUES



Source : RGP ASP, Panel Agris et CIPALIN

**Les estimations 2020 et 2021 sont basées sur les résultats d'enquête de novembre 2020 du Panel Agris et sur les moyennes de rendement fibres longues décennale du CIPALIN.*

LES EFFECTIFS ET LES BESOINS DU PANEL

Départements	Somme	Seine et Marne	Orne	Yvelines	Val d'Oise	Pas de Calais	Seine Maritime	Calvados	Eure	Oise	Aisne	Nord
Panéliste actif	22		11			23	51	27	45	10	8	15
Volontaires encore nécessaire	33		26			23	21	12	11	10	10	5

Si notre besoin de panélistes volontaires est particulièrement marqué pour la tranche des liniculteurs produisant entre 25 et 35 ha de lin annuellement, toute manifestation d'intérêt pour rejoindre le panel sera la bienvenue.

VOTRE IMPLICATION APORTE

DIRECTEMENT POUR VOUS LINICULTEUR

La connaissance en avant-première de la production française.

L'opportunité de donner votre avis sur les questions qui vous concernent (pour exemple question NNI prévue en avril 2021, cf encadré en bas de page).

L'accès aux informations d'actualité de la filière en premier envoi.

PLUS GLOBALEMENT

La mise à disposition d'informations précieuses concernant vos surfaces en campagne N-1.

Enquête du Panel Agris Lin - avril 2021 : la question des NNI :



En complément des questions posées concernant les surfaces semées au printemps 2021, les panélistes seront interrogés sur leur vision de l'impact des NNI sur leurs cultures de lin (rotations). La prochaine enquête aura lieu en avril 2021.

Si vous souhaitez voir prendre en compte votre avis, entre autres sur ce sujet, alors devenez panéliste. Connectez-vous simplement au formulaire numérique d'enquête via le lien suivant :

www.agpl-lin.fr/le-panel-agris-lin-un-outil-mis-en-place-pour-vous-producteur-de-lin/
et nous vous contacterons.



Devenir panélistes, c'est :

- ✓ S'inscrire (à partir du site Internet de l'AGPL - nos actions ; Le panel Agris Lin)
- ✓ Répondre à 3 enquêtes par an (temps estimé pour répondre inférieur à 5 minutes)
- ✓ Recevoir les résultats de l'enquête 3 semaines après son lancement
- ✓ Participer à un tirage au sort de 3 panélistes pour recevoir un cadeau



" Fils de liniculteur dans l'Eure et jeune diplômé ingénieur agronome spécialisé dans le Développement Durable des Filières Agricoles, je travaille depuis un an au déploiement du Panel Agris de l'AGPL.

En contact avec certains d'entre vous au téléphone et/ou lors de réunions, je serai heureux de vous rencontrer pour échanger avec vous sur notre belle culture qu'est le lin. "
Damien METTAIS

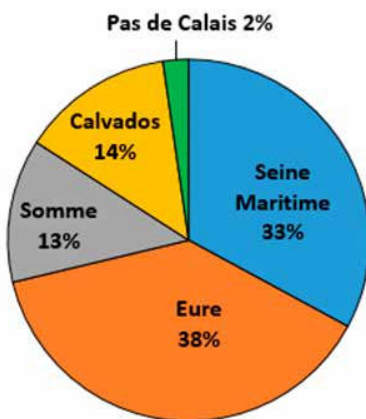
L'ÉTUDE COÛT DE PRODUCTION - PHASE 3

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE CERFRANCE 2020

L'étude coût de production a pour objectif d'apporter aux liniculteurs les outils technico-économiques, avec des chiffres fiables, nécessaires à la négociation de leurs dossiers individuels.

Les données recueillies servent de référence pour défendre le barème indemnitaire de l'assurance-récolte, la contractualisation mais aussi pour exemple l'ouverture de ligne de trésorerie bancaire (PGE) pour financer le stockage de la paille de lin immobilisée sous les hangars à la ferme.

Pour la 3ème année consécutive, l'AGPL a demandé au cabinet Cerfrance de réaliser une étude pour connaître et suivre l'évolution des coûts de revient du lin. Cette année, une approche complémentaire a été réalisée sur 2 thèmes : coût de production du lin d'hiver et coût de production de semences de lin.



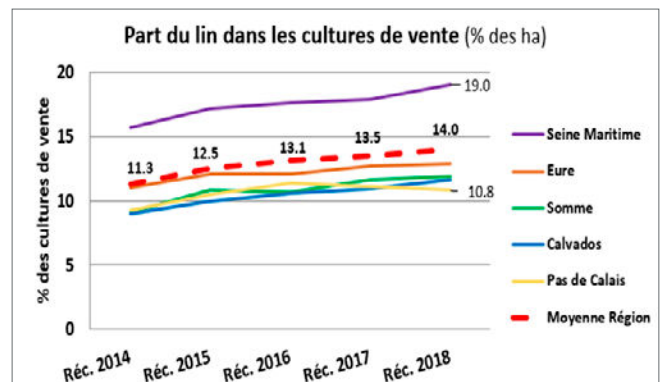
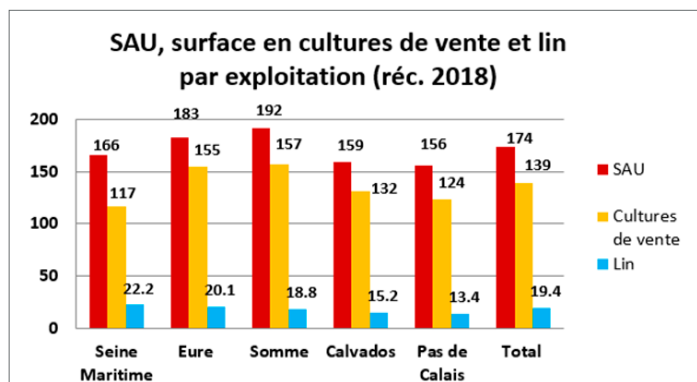
Des chiffres consolidés et fiables

L'analyse de l'année 2020 porte sur les récoltes 2017 et 2018 comparées à 2016. Pour la récolte 2018, l'échantillon étudié est constitué à partir de 964 exploitations qui ont produit du lin sur 18 732 ha, soit 20% environ des surfaces françaises récoltées. L'ex-Haute Normandie est fortement représentée (récolte 2018 : 66% des exploitations et 71% des surfaces de lin).

Répartition par département Réc. 2018 : 18 732 ha

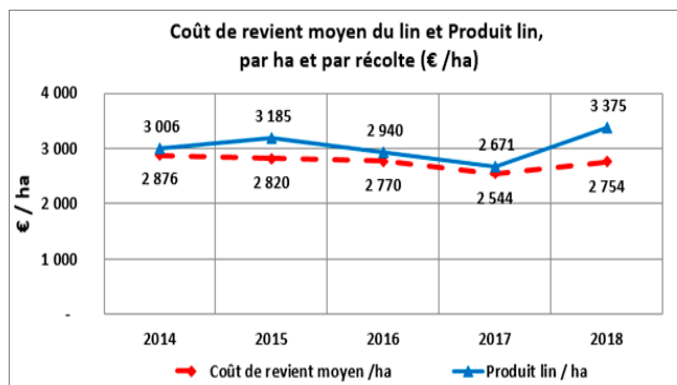
Les principaux résultats

La surface moyenne cultivée en lin est en forte hausse. En 4 ans, la surface moyenne cultivée en lin a augmenté de +1.2 ha par an. Rythme qui s'est un peu ralenti entre 2016 et 2018 (+0.9 ha /an). Avec 19.4 ha en 2018, les surfaces en lin représentent 14.0% des surfaces en cultures de vente des exploitations qui en produisent.

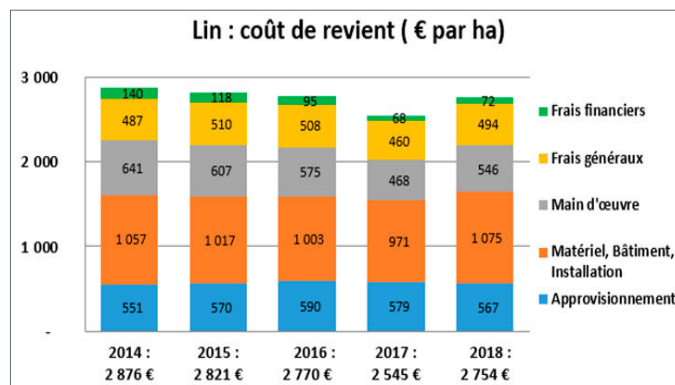


Le coût de revient moyen du lin pour la région se situe autour de 2 750 € par ha, sur 5 ans. La moyenne des récoltes 2014 à 2016 était autour de 2 800 € /ha, avec une tendance à la baisse. La baisse du produit lin par ha de la récolte 2017 fait chuter le coût de revient du lin à 2 550 €/ha.

La récolte 2018 bien rémunérée fait remonter le coût de revient autour de 2 750 € par ha de lin.



Les variations de coût de revient entre les années proviennent pour l'essentiel de l'application de la règle méthodologique de répartition d'une partie des charges en fonction des produits par ha. Concrètement, le fait d'affecter les charges de rémunération du travail entre les activités agricoles sur la base des produits par ha fait contribuer le lin à cette rémunération à un niveau plus élevé (par ha) que du blé.

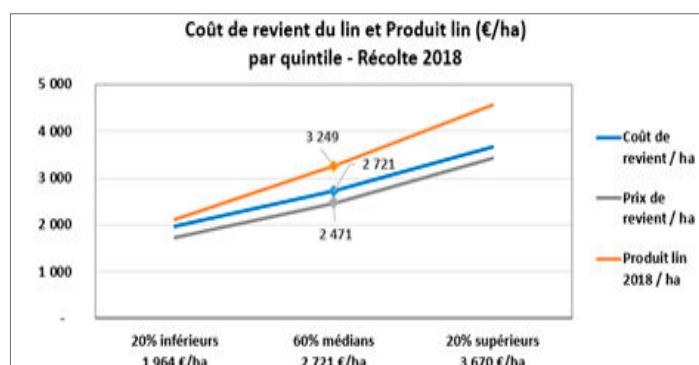
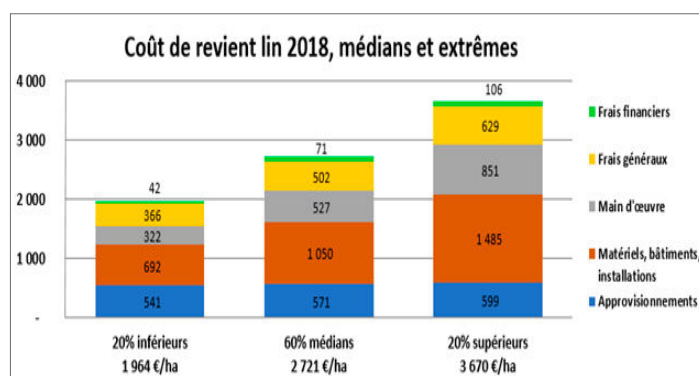


La dispersion du coût de revient du lin entre les départements est voisine de 500 €/ha. Cet écart est stable dans le temps. La tendance à avoir des coûts de revient élevés quand les produits lin sont élevés se confirme. Sur les 3 dernières récoltes (2016, 2017, 2018), le prix de revient du lin (coût de revient – aides Pac) est couvert par le produit lin pour tous les départements étudiés.

Les coûts de revient vont du simple au double selon les exploitations

La dispersion démontre une grande variabilité des coûts de revient, quelle que soit l'année. Sur les 3 dernières récoltes étudiées, le rapport est de 1 à 1.8 entre les 20% des exploitations ayant le coût de revient le plus faible (moyenne à 1 935 €/ha) et les 20% des exploitations ayant le coût de revient le plus élevé (moyenne à 3 536 €/ha). Les postes ayant les plus gros écarts sont les frais de matériels, bâtiments et installations (de 1 à 2.1), et les frais de main d'œuvre (de 1 à 2.6). Les Charges d'approvisionnement sont moins variables entre les exploitations (de 1 à 1.1). Les coûts de revient sont en partie corrélés aux produits lin.

Le lin est majoritairement produit dans 3 types d'exploitations. Les exploitations de « cultures industrielles » qui en ont plus de 20% dans leur SAU, détiennent 46% des surfaces lin 2018. Les exploitations de polyculture élevage lait sont de plus en plus représentées (28% des surfaces lin). Les exploitations céréalières sont de moins en moins nombreuses, conséquence de la hausse des exploitations en cultures industrielles (24% des surfaces lin). Les écarts de coûts de revient entre ses systèmes sont limités et non significatifs (< 200 €/ha).



Suite →



Exploitation des résultats

La connaissance des coûts de revient permet de vérifier la rentabilité du lin et de mesurer la diversité des performances.

- Coût de revient moyen : 2 750 € /ha en moyenne 5 ans.
- Prix de revient moyen : 2 500 €/ha en moyenne 5 ans.
- Variabilité constante et très forte entre exploitations : du simple au double.
- Les coûts de revient des 3 dernières années sont couverts par le produit lin.

Un signal d'alerte : Attention aux coûts de revient élevés !

- 30% environ sont supérieurs à 3 000 € /ha. Une conjoncture lin défavorable de 2020 ne permettra pas de faire face à ces niveaux de charges.

Utilisations de l'étude et poursuites possibles.

- L'étude des coûts de revient du lin a permis en 2019 de revaloriser les barèmes du CNGRA et le seuil de prise en charge à 65% des assurances récoltes (niveau passé de 1 930 € /ha en 2016 à 2 465 €/ ha depuis la récolte 2020).
- Une approche des coûts de revient en moyenne mobile sur plusieurs années permettrait de lisser partiellement l'impact des effets conjoncturels.

Focus Lin d'hiver et semences

Coût de revient du lin d'hiver : à dire d'expert*, il n'y a pas de surcoût global à produire du lin d'hiver par rapport à du lin de printemps.

Principales différences de coûts de revient entre le lin d'hiver et le lin de printemps :

Pas d'interculture	-70 €/ha
Semis	neutre
Fertilisation	-10 €/ha
Désherbage	neutre
Insecticide	-20 €/ha
Fongicide	+45 €/ha
Régulateur verse	+7 €/ha
Retournement suppl.	+55 €/ha
Total	+7 €/ha environ, arrondi à +10 €/ha

Coût de revient du lin de printemps écapsulé : à dire d'expert*, le surcoût global à produire de la semence est estimé à +350 €/ha par rapport à du lin de printemps non écapsulé.

Principales différences de coûts de revient entre le lin écapsulé et le lin de printemps :

Semis	+50 €/ha
Désherbage	neutre
Insecticide	neutre
Fongicide	neutre
Régulateur verse	neutre
Récolte = écapsulage	280 €/ha (écapsuleuse automotrice)
Main d'œuvre en plus (une personne en bout de champ)	+10 €/ha
Total	+340 €/ha (hors GNIS), arrondi à +350 €/ha

L'AGPL remercie Monsieur Didier ROINSON, conseiller d'entreprise du CER France Seine Normandie, pour son implication aux côtés des administrateurs en charge de ce dossier et pour la fiabilité de cette étude, riche d'enseignements pour les négociations à venir (assurance-récolte, PGE, contractualisation...).



LE CARNET DE L'AGPL

DÉPART DU DIRECTEUR DE L'AGPL

Au terme de presque 3 années au sein de l'AGPL, Yves Jacob quitte notre association à partir de ce mois de mars 2021. L'AGPL tient à le remercier pour ses apports et son expérience mise à profit de notre filière.

L'AGPL, soucieuse d'être proche des liniculteurs et en contact avec les tailleurs, poursuit ses missions de défense, d'informations et de représentativité des producteurs auprès de la filière lin et des partenaires administratifs et politiques. Laurence Corteggiani continue efficacement d'assurer le lien entre l'AGPL, ses élus et l'ensemble des parties prenantes. Aucune rupture de dossier n'est envisagée et l'unité de l'interprofession linière nous aidera à passer cette nouvelle étape. Nous bénéficions actuellement de l'appui de Damien Mettais, principalement sur le Panel Agris.

ACTUALITÉ « INTERNE »

Le Conseil de l'AGPL accueille vingt Membres-Administrateurs et se réunit quatre fois par an. Afin de « garantir » la représentativité régionale/départementale des bassins de production, le nombre de Membres-Administrateurs par département est déterminé par le nombre d'hectares liniers de chaque département.

Si la quasi-totalité des départements liniers était jusqu'à ce jour représentée (surfaces significatives), l'augmentation des hectares de lin fibre dans l'Aisne (5 800 ha en 2020 – source ASP RPG) nous amène à inviter un nouvel Administrateur à nous rejoindre pour représenter son département.

Par ailleurs, afin que toutes les voix soient entendues, l'AGPL veille également à ce que l'équilibre entre Membres-Administrateurs « coopérateurs » et « privés » soit respecté.

Nos Membres-Administrateurs sont les relais locaux naturels de l'AGPL. Ils rapportent également les échos de la plaine : les informations, les questions et les attentes des liniculteurs. Ils sont enfin amenés, en fonction de leur disponibilité et de leur intérêt sur les sujets, à s'impliquer dans certains des dossiers de fond traités par l'AGPL.

Nous profitons donc de cette tribune pour les remercier !

Suite →

Le 11 février 2021 s'est tenu le Conseil d'Administration électif de l'AGPL, voici les membres du Conseil.
Pour un contact local, n'hésitez pas à les appeler !

Les membres du conseil de L'AGPL



Frédéric BELLONCLE
Liniculteur à
Saint Gilles de la Neuville (76)
Tél. 06 03 17 62 33



Vincent BOCHE
Liniculteur à
Martainneville (80)
Tél. 06 82 01 66 03



Vincent CAILLIERET
Liniculteur à
Nielles Les Ardres (62)
Tél. 06 23 14 82 52



Antoine CANIS
Liniculteur à
Leffinckoucke (59)
Tél. 06 81 10 66 19



Jean-François CIRON
Liniculteur à
Le Chene (27)
Tél. 06 83 35 74 96



Antoine DECULTOT
Liniculteur à
Bretteville Du Grand Caux (76)
Tél. 06 06 82 42 25



Jacques FAUVEL
Liniculteur à
Ormes (27)
Tél. 06 62 82 49 74



Xavier FOURNIER
Liniculteur à
Tincques (62)
Tél. 06 07 58 48 14



Bertrand GOMART
Liniculteur à
Ouville La Rivière (76)
Tél. 06 86 40 54 79



Franck JUBERT
Liniculteur à
Leudon en Brie (77)
Tél. 06 82 22 88 43



Florian LAIR
Liniculteur à
Audrieu (14)
Tél. 06 25 06 60 91



Vincent LEURS
Liniculteur à
Rubrouck (59)
Tél. 06 85 57 09 52



Frédéric LEY
Liniculteur à Socx (59)
Tél. 06 62 31 68 41



Eric MARTEAU
Liniculteur à
Nassandres (27)
Tél. 06 81 85 49 57



Vincent MEYER
Liniculteur à
Pont d'Ouilly (14)
Tél. 06 83 16 22 23



Etienne PIOLÉ
Liniculteur à
Lamotte Buleux (80)
Tél. 06 89 15 61 06



Dominique RABEAY
Liniculteur à
Les Grandes Ventes (76)
Tél. 06 03 26 39 59



Jean-Pierre RICARD
Liniculteur à
Breteuil (60)
Tél. 06 08 97 92 55



Benoît THÉRET
Liniculteur à
Azincourt (62)
Tél. 06 82 74 40 21



Stéphane VACHER
Liniculteur à
Fresne l'Archevêque (27)
Tél. 06 87 36 77 60

LES ALTISES, PROBLÉMATIQUE RÉCURRENT, COMMENT LUTTER CONTRE CE RAVAGEUR DU LIN ?

RETOUR SUR LA CAMPAGNE 2020 UNE ANNÉE MARQUÉE PAR L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES DÉGÂTS

La campagne 2020 a été marquée par différentes périodes de semis assez distinctes. Ce décalage des périodes de semis a également été marqué par un décalage de l'observation d'attaques d'altises et de leurs fréquences. Les premiers attaques sont observées à partir du 8 avril c'est-à-dire dès les premières levées. Ce sont les parcelles semées la deuxième quinzaine de mars qui ont été les plus impactées par les altises avec des pourcentages de plantes touchées très élevés dès la levée (figure 3).

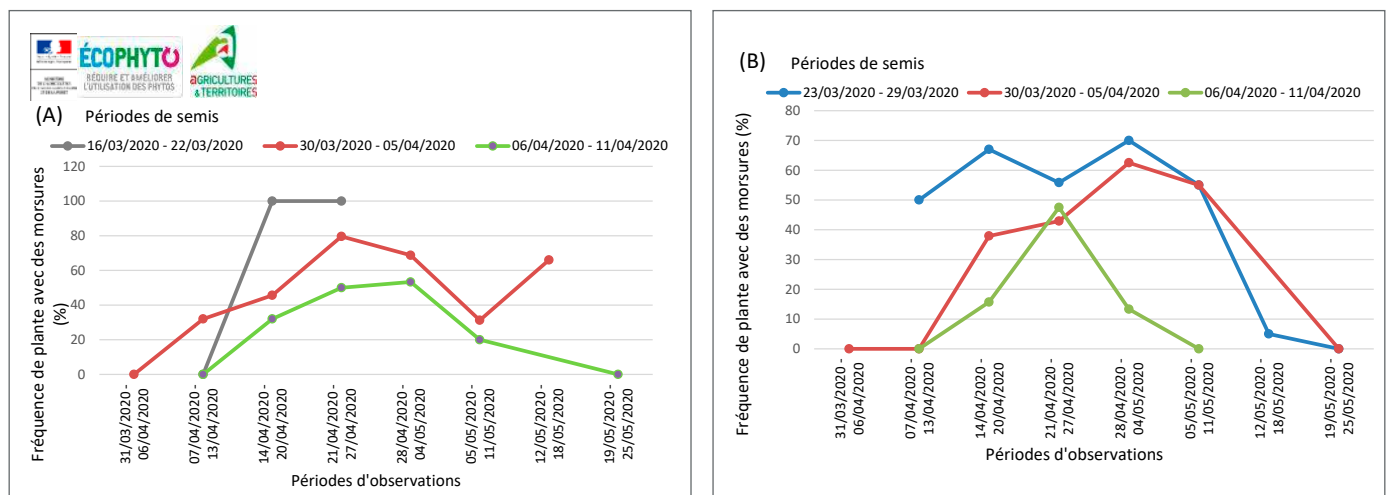
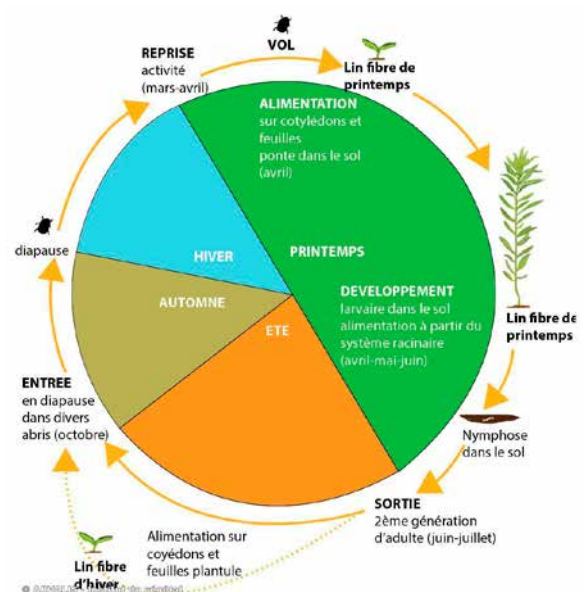


Figure 3 : Pourcentage de plantes touchées en moyenne en fonction de la date de semis. (A) en Hauts de France 36 parcelles (B) en Normandie 50 parcelles. (BSV lin inter-région).

Le pourcentage de plantes touchées est resté haut pour ces parcelles jusqu'à la mi-avril. Les linières semées la deuxième semaine d'avril ont quant à elles été assez épargnées par les altises. Les préjudices ont surtout été marquants dans les linières avec des levées multiples, ou bien avec des sols argileux et motteux.

Les pluies orageuses du 18 avril ont engendré une 2e levée sur certaines parcelles où tout n'avait pas germé. L'observation des altises s'est maintenue pour ces linières et pour celles qui n'avaient pas reçu d'eau. Une fois de plus les conditions de semis ont déterminé la réussite de la culture.



UN CYCLE DE REPRODUCTION RAPIDE

Au cours d'une campagne, plusieurs générations d'altises peuvent se succéder. Les larves sont pondues dans le sol proche des jeunes plantules servant de garde-manger. Les larves mettent une semaine à éclore et deux semaines pour atteindre le stade adulte : stade à partir duquel l'insecte devient nuisible pour le lin. Une fois en activité l'altise peut engendrer différents dégâts à la culture allant du ralentissement de la plante à la mort de celle-ci. Dès le premier fendillement du sol les vols d'altises sont à surveiller d'autant plus quand les conditions climatiques leurs sont favorables. Le stade le plus sensible correspond au moment de la levée. C'est à ce stade que l'on observe le plus de morsures cela peut provoquer des manques de levée et donc impacter gravement le rendement dès le début du cycle. Pour les stades plus avancés jusqu'à 3 cm, les morsures vont causer des pertes au niveau des feuilles qui auront également pour impacte de diminuer les rendements (photographie 1). Le lin n'est plus sensible aux morsures d'altises à partir de 3 cm.



Photographie 1 : Dégâts dus aux altises, morsures des feuilles (Yann Flodrops).

En hiver, l'insecte rentre en diapause mais il est toujours présent aux abords des parcelles, sous les débris végétaux, mottes, fossés et clôtures. Les populations d'altises sont nombreuses, le cycle de reproduction est rapide et génère une grande descendance (environ 100 œufs pondus par femelle adulte). La pression altise revient donc à chaque campagne et nécessite différents moyens de lutte directes et indirectes.

LA LUTTE INDIRECTE : FAIRE LES BONS CHOIX TECHNIQUES POUR MINIMISER LES RISQUES

Détruire les habitats de l'insecte : Plusieurs stratégies existent pour lutter contre les altises. La première à mettre en place est de détruire l'habitat de l'insecte. Les altises hibernent dans les résidus végétaux et peuvent également se cacher sous les mottes de terre. Pour cela, il est conseillé de déchaumer rapidement après la récolte du précédent, de broyer les résidus et de les enfouir sur les 10 premiers centimètres du sol. Les adventices sont également une source d'alimentation pour les altises. La destruction des adventices passe par les mêmes pratiques habituelles, traitements chimiques faux semis, labour etc. Le labour aura également pour effet de structurer le sol et de faciliter la levée homogène du lin. Concernant les mottes dans lesquelles se cachent les insectes, il est possible de les limiter en rappuyant le sol avec un rouleau durant la période de semis.

*Les altises sont des insectes de la famille des coléoptères très nuisibles pour la culture du lin. Deux principales espèces peuvent être identifiées grâce à leur carapace uniforme noir ou présentant des reflets bleutés, il s'agit d'*Aplohtona euphorbiae* et de *Longitarsus parvalus*.*

Ces deux espèces rentrent en activité entre mars et avril lorsque la température maximale d'une journée passe les 13°C (figure 1). Le pic d'activité (période de vol) de cet insecte est estimé au moment où la somme de température base 13 a atteint 30°C.

La somme de température base 13 est égale à la température maximale journalière à laquelle on retire 13 et que l'on multiplie par le nombre de jour. En dessous de 13°C l'activité des altises est nulle.



Photographie 2 : Dégâts d'altises sur sol motteux (ITL).



Photographie 3 : Réponse du lin aux différentes dose de phosphore sous forme DAP 18.46 (Yann Flodrops).

Cependant, le rouleau est à utiliser comme solution de rattrapage puisque son utilisation peut engendrer des problèmes tout au long du cycle de la plante (marque du passage des roues). La préparation d'un lit de semence fin est toujours à privilégier quand les conditions le permettent.

Favoriser une levée rapide et homogène :

La deuxième stratégie de lutte indirect est de limiter la durée de la période de sensibilité en favorisant la levée rapide du lin. Pour cela il est primordial d'avoir bien préparé son sol. Avant la reprise de la terre il est important de s'assurer du bon ressuyage du sol : jusqu'à 30 cm. L'humidité du sol doit être inférieure à 18%. Par temps sec et si les conditions le permettent, il est préférable de rapprocher le plus possible l'ouverture du sol et le semis afin d'éviter l'assèchement du sol en superficie. Il est important de semer dans un lit de semence fin de 3 à 5 cm et de déposer le lin entre 1 cm et 2 cm de profondeur dans un sol réchauffé (température supérieure à 8°C). Le lin croit à partir de 5°C par conséquent des températures élevées favoriseront une levée rapide du lin. En théorie, plus le lin est semé tard plus il lèvera vite. Une levée rapide et homogène diminuera non seulement les risques altises mais conditionnera également la réussite de la culture.

Favoriser la croissance du lin :

Depuis quelques années, ARVALIS met en place des essais visant à trouver des solutions pour limiter l'impact des altises. L'une des pistes envisagée est d'augmenter la vigueur à la levée grâce au phosphore. En 2019, plusieurs modalités sont testées afin d'étudier la réponse de la culture à l'ajout de phosphore (sous forme d'engrais DAP 18.46). Les apports sont réalisés au plus près des racines sur des sols non carencés et complétés en azote afin d'évaluer uniquement l'effet phosphore. Les essais permettent de bien distinguer une différence de vigueur entre parcelles (photographie 3). Plus il y a de phosphore au semis et meilleur est la vigueur.

Si le nombre de morsure sur les feuilles est le même pour toutes les modalités, l'ajout de phosphore a tout de même permis au lin de réduire sa durée de sensibilité aux altises. Le lin est très sensible à la verse durant sa croissance active. Une trop grande vigueur au départ accentue ce risque.

Pour cela, il est préconisé d'apporter une dose maximale de 40 unités/ha de phosphore afin d'obtenir le bon compromis entre vigueur et risque de verse.

En 2020 les résultats n'ont pas été aussi satisfaisants. Les essais mis en place n'ont pas permis de mettre en évidence une différence de vigueur entre modalités. Les conditions très sèches de la campagne pourraient être à l'origine de ces résultats. En effet, le manque d'eau a pu d'une part, occasionner un stress ralentissant la croissance du lin et d'autre part, rendre le phosphore moins assimilable par la plante.

Quand traiter :

Les produits utilisés pour lutter contre les altises sont des produits de contact. Par conséquent, le traitement doit être réalisé lorsque que les altises sont présentes dans la parcelle. ARVALIS a donc mis en place une grille d'évaluation du risque altises (figure 2). Il s'agit d'un outil d'aide à la décision permettant de déterminer le bon moment pour intervenir. La grille prend en compte le stade de la culture, le nombre de morsures, le nombre d'altises dénombrés et également les conditions météorologiques. Le dénombrement de la population des altises passe par la méthode de la feuille A4 (comptage du nombre d'altises ayant sauté sur la feuille). En dessous d'un risque moyen il n'est pas conseillé de traiter, passé ce risque le traitement est à envisager selon les conditions météorologiques. Le risque est à évaluer tout au long de la période de sensibilité environ tous les 2 jours ou 6 jours après le premier traitement.





ARVALIS Institut du végétal <i>(d'après l'expertise ARVALIS Institut du végétal)</i>		Grille d'évaluation du risque contre les altises du lin		OBSERVATION DES POPULATIONS D'ALTISES par dénombrement d'altises sur feuille A4 verte				
				FAIBLE 0 - 3	MOYENNE 4 - 6		ELEVEE >7	
OBSERVATION DES DEGATS D'ALTISES	Stade "fendillement du sol - levée imminente" - BBCH 08			Réévaluer le risque dans les 48H	Réévaluer le risque dans les 24H		Envisager une protection	Réévaluer le risque dans les 24h
	Stade levée (BBCH 09) à 3cm (BBCH 14)	NUL : Aucune Morsure			Réévaluer le risque dans les 48H		Réévaluer le risque dans les 24H	
		FAIBLE : 1 à 9 morsures par plante		MOYEN : >10 morsures par plante	ELEVE : plantes largement dévorés	TRES ELEVE : Disparition de plusieurs plantes et des cotylédons	Réévaluer le risque dans les 24H	
				Réévaluer le risque dans les 24H	Envisager une protection	Réévaluer le risque dans les 24h	Envisager une protection	Réévaluer le risque dans les 24h
		Temps ensoleillé - lumineux : climat favorable à l'activité des altises et aux efficacités des interventions insecticides Temps nuageux - couvert : climat défavorable à l'activité des altises et aux efficacités des interventions insecticides						

Figure 2 : Grille d'évaluation du risque contre les altises du lin (choisir et décider 2019).

Une fois la décision prise de traiter il faut choisir le bon moment de la journée pour intervenir. Les altises sortent vers midi jusqu'en fin d'après-midi quand le temps est chaud et ensoleillé. De plus, pour maximiser l'efficacité du produit il faut prendre en compte l'hygrométrie. En cas d'hygrométrie faible, le produit risque de se volatiliser. Il est donc préférable de traiter en fin de soirée en présence d'altises lorsque l'hygrométrie est remontée.

Quel traitement choisir :

Différentes substances actives sont utilisables. On retrouve les produits à base de pyréthres mais également de nouvelles spécialités disponibles depuis 2020 comme l'étofenprox. Les produits à base de beta-cyfluthrine seront retirés le 20 avril 2021. Depuis 2014, ARVALIS met en place des essais de lutte contre les altises. Ces essais ont permis de mettre en avant les pratiques et les solutions optimisant l'intervention chimique. Comme évoqué précédemment, les produits homologués sont des produits de contact. Puisque les altises mesurent environ 1 mm et afin d'augmenter les chances de toucher l'insecte, il est conseillé d'intervenir avec un volume minimal de 180L /ha et d'utiliser des buses à forte turbulence (produisant de fines gouttelettes). ARVALIS propose différents traitements ayant fait l'objet d'une évaluation au cours de plusieurs années d'essais. Les solutions suivantes sont donc celles proposant les meilleures efficacités en fonction du risque observé. Risque

moyen : opter pour une solution à base de lambda cyhalothrine (ex : KARATE ZEON à 0,075 l/ha). Risque élevé plusieurs solutions :

- (1) TREBON 30 EC 0.2l/ha dès les premières attaques (produit disponible depuis la campagne 2020).
- (2) KARATE ZEON (ou équivalent) 0.075l/ha dès les premières attaques puis BORAVI WG 1kg/ha.
- (3) KARATE ZEON (ou équivalent) 0.075l/ha en double application.

ARVALIS met également en place des essais pour évaluer l'efficacité de différentes solutions de biocontrôle dont certaines d'entre elles semblent prometteuses.

Pauline BREGEON

Arvalis-Institut du Végétal

European Flax[®], réponse incontournable face aux évolutions du marché final



Le label représentait déjà un atout, il est en passe de devenir obligatoire pour travailler avec certains géants du marché final textile. Au 31 décembre 2020, 361 entreprises de toute la chaîne de valeur du lin sont labellisées European Flax[®]. De mai à décembre 2020, les labellisations ont connu un accroissement, particulièrement de la part des entreprises aval, de 90%. Une popularité qui dépasse largement le cadre de la seule Europe puisque les acteurs économiques labellisés se répartissent sur 25 pays et territoires, de trois continents différents.

Pour beaucoup d'entreprises de notre filière, 2020 restera une année noire avec ses difficultés économiques accompagnant la crise sanitaire mondiale. Pourtant, cette année a aussi vu l'accélération d'évolutions sociétales, auxquelles notre fibre a les moyens de répondre. Les qualités environnementales, le désir de consommer des textiles naturels et les circuits commerciaux tracés, autant de

nouvelles exigences des consommateurs auxquelles le lin européen correspond. Les géants du marché final avaient d'ailleurs déjà emboîté le pas de ces tendances de fond qu'ils avaient bien anticipées.

Dans la liste des annonces des entreprises du textile sur leur souhait d'être plus « vertueuses » ou « durables », une retient particulièrement l'attention : lors de son assemblée générale du 16 juillet 2019, le groupe Inditex -28 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019 et propriétaire des marques Zara, Zara Home, Pull and Bear, Massimo Dutti, Bershka, Stradivarius, Oysho et Uterqüe- a annoncé qu'à l'horizon 2025 les huit marques du groupe utiliseraient uniquement du coton, du lin et du polyester certifiés responsables. La crise entre temps passée par là n'a pas ralenti cette volonté, bien au contraire. Pour notre filière, cette annonce a une conséquence simple : pour travailler avec Inditex, European Flax[®] n'est plus seulement un atout, c'est une condition

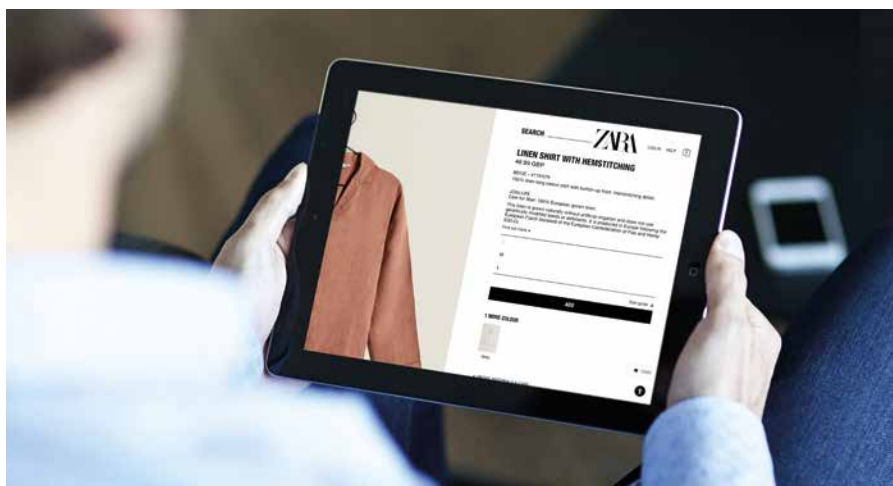


indispensable. Actuellement, la détention du label permet par exemple de rejoindre les collections « Join Life » distinguant les produits fabriqués avec des matières « durables ». Dans moins de quatre ans maintenant, il n'y aura plus aucune exception possible pour les fournisseurs.

Si la lame de fond du durable peut sembler un niveau de contrainte supplémentaire pour les fournisseurs faisant face à des géants incontournables du retail, la filière a su, elle aussi anticiper. European Flax[®] représente aujourd'hui un outil pertinent, garanti par l'organisme certificateur indépendant Bureau Veritas dans le monde entier, répondant ainsi pleinement aux évolutions du marché final.

Une réassurance qui sera encore consolidée à l'avenir : en amont, en s'appuyant sur le futur Itinéraire Technique culture-teillage European Flax[®] et ses audits, et en aval, en renforçant par la création d'un poste de Chargé de Traçabilité CELC.

L'accompagnement sera ainsi renforcé à deux niveaux : technique auprès des entreprises de la filière, et marketing auprès des marques et distributeurs.



Les produits en lin certifié du groupe Inditex se réfèrent au standard European Flax[®] - exemple : ZARA JOIN LIFE - Care for fiber: at least 50% European Grown linen. This linen is grown naturally, without artificial irrigation and does not use genetically modified seeds or defoliants. It is produced in Europe according to the European Flax[®] standard of the European Confederation of Flax and Hemp (CELC).

Chiffres-clés EUROPEAN FLAX[®] au 31.12. 2020 :

361
Entreprises
certifiées

25
Pays

96
Teillages

26
Commerçants
de fibres /
pré-transformateurs

239
Entreprises
de l'aval

90%
d'accroissement
de Mai à Décembre
2020.

La CELC élue membre votant du PEFCR apparel & footwear.

La Confédération Européenne du Lin et du Chanvre I CELC intègre en tant que membre votant le Secrétariat Technique du PEFCR (Product Environmental Footprint Category Rule) Apparel & Footwear.

La Confédération Européenne du Lin et du Chanvre I CELC, unique organisation européenne agro-industrielle et seule autorité garante de toutes les données techniques, scientifiques et économiques, sur le Lin, a été acceptée à l'unanimité jeudi 21 janvier 2021, comme nouveau membre votant du Secrétariat Technique du PEFCR A&F (règles sectorielles d'Empreinte Environnementale Produit pour la catégorie habillement-chaussures).

Le PEFCR Apparel & Footwear : une ambition européenne et mondiale.

Le PEFCR A&F sera amené à devenir, fin 2022, la seule méthodologie multicritères de mesure de la performance environnementale des produits finis habillement et chaussures tout au long de leur cycle de vie, reconnue par l'Union Européenne et ses Etats membres.

La méthodologie du PEFCR A&F serait donc LA référence mondiale, harmonisée et unique, utilisée également à terme par la Sustainable Apparel Coalition dont le Higg Index - méthode de calcul et données d'impact environnemental - intègre désor-

mais les données lin fibre European Flax®. **La CELC, des expertises plurielles et européennes.**

Grâce au décloisonnement et à sa capacité de travailler en réseau, avec les instituts techniques experts référents pour la culture du Lin, ARVALIS et INAGRO, la CELC positionne la fibre de Lin dans le cadre du PEFCR A&F, préalable au futur affichage environnemental des vêtements et chaussures. Les objectifs de la CELC sont :

- de sécuriser des données lin pour une information fiable jusqu'au consommateur final.
- d'assurer que les spécificités du lin soient prises en compte dans la méthode de calcul de l'impact environnemental PEFCR A&F.

En tant que membre votant du PEFCR A&F et en fournissant des données scientifiques fiables pour la fibre de Lin, la CELC représente tous les acteurs de la filière.

« La participation de la CELC au Secrétariat Technique du Product Environmental Footprint habillement et chaussures s'inscrit dans une volonté de co-construction, prag-

matique, afin d'apporter une contribution concrète et technique à la future méthode pour répondre en transparence aux attentes des consommateurs. » souligne Marie-Emmanuelle Belzung, Déléguée Générale de la CELC.

Précurseur, la filière Lin est la première filière agro-industrielle à conduire une étude selon la méthode PEFCR A&F :

La CELC, acteur du futur de la filière lin, a lancé une analyse des impacts environnementaux de la fibre de lin teillée European Flax® selon la méthodologie du PEFCR A&F en cours d'élaboration. Le lin deviendra ainsi la première filière agro-industrielle à mesurer ses impacts environnementaux selon la nouvelle méthodologie européenne.

Ces données et informations fondamentales, seront dévoilées prochainement et permettront à tous les membres de la filière du Lin, marques, industriels et partenaires, d'avoir les éléments concrets pour anticiper les évolutions réglementaires et répondre aux attentes des consommateurs.

À suivre

BAROMETRE DU LIN 2021 x IFM pour CELC

Dans le prochain numéro, la CELC reviendra en détails sur les résultats de son BAROMETRE DU LIN 2021 x IFM pour CELC. Cette étude -réalisée

en partenariat avec l'Institut Français de la Mode IFM- s'est penchée sur les habitudes de consommation textile et la perception du lin chez les consommateurs de 6 marchés finaux (Chine, États-Unis, Inde, France, Italie, Royaume-Uni). Cette étude rigoureuse et exceptionnelle par l'importance de son panel (+ de 1 000 par pays) permet d'avoir une vue d'ensemble de l'image de notre fibre

chez un public issu de trois continents, et notamment des marchés asiatiques, prometteurs mais encore méconnus. Nos premiers retours sont enthousiasmants : les marchés chinois et indiens classent le lin déjà parmi leurs fibres favorites, jouissant d'une image à la fois jeune, écologique et répondant aux attentes du consommateur du « monde de demain ».



Suivez toute l'actualité du lin sur Facebook et Instagram sur notre compte @wearelinen et sur Twitter et LinkedIn sur notre compte @CELC_FlaxHemp



La visio c'est facile !



COVID et mesures sanitaires obligent, aujourd'hui les réunions se font de plus en plus en mode visio-conférence en digital.

Vous recevez de nombreuses invitations à participer soit à des réunions soit à des Webinaires (ou Webinar en anglais).

C'est quoi la différence ?

Une réunion en « visio » est une réunion où vous pouvez échanger, participer en prenant la parole directement. Un Webinar est une conférence en ligne à laquelle vous pouvez assister et éventuellement poser des questions sous forme de messages écrits / chat. Ces nouveaux outils digitaux se sont développés pour faciliter la communication en ces temps de restrictions sanitaires.

La CELC a développé ce nouvel outil digital avec les rendez-vous du JEUDI à 17H. Ces rencontres digitales, avec un format de 40 minutes, ont pour objectif de continuer à vous informer sur l'actualité de la filière européenne du lin. En 2020, vous avez été 1 385 à assister à 15 webinarlin de mai à décembre !



Petit guide d'utilisation des rendez-vous digitaux :

Focus sur les principaux outils : Zoom, Teams, Google Meet.

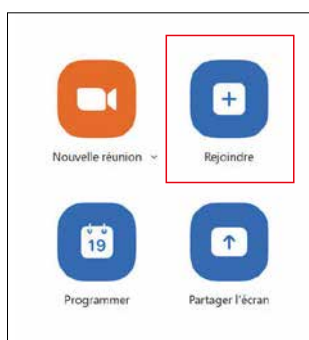
zoom

Comment rejoindre une réunion Zoom ?

Si vous recevez une invitation à rejoindre une réunion ZOOM : vous n'aurez, en principe, qu'à cliquer sur le lien **Participer à la réunion** pour rejoindre automatiquement la réunion.

Si une inscription est demandée, c'est très simple aussi : cliquer sur s'inscrire et remplir les cases. Un email de confirmation vous est adressé avec le lien de participation. Il vous suffira de cliquer sur le lien le jour et à l'heure indiqués de la réunion.

Si vous avez téléchargé l'application sur votre ordinateur ou smartphone, vous pouvez également rejoindre depuis l'onglet Accueil de Zoom, cliquez sur Rejoindre, puis dans la fenêtre qui s'affiche, saisissez l'ID de réunion ou le lien, puis cliquer sur Rejoindre.





Assister à un webinar Zoom

Si vous recevez une invitation pour participer à un webinar, et qu'une inscription est demandée, comme c'est le cas pour les Webinarlin de la CELC, vous devez dans un premier temps vous inscrire en cliquant sur **S'inscrire**.

Vous serez alors redirigés vers une autre page pour procéder à votre inscription en renseignant votre Prénom, Nom, E-mail, Nom de l'entreprise.

Suite à votre inscription vous recevrez un **mail de confirmation** avec rappel de la date et de l'heure du webinar ainsi que lien direct pour accéder au webinar.

Le jour J, vous n'aurez qu'à cliquer sur **Cliquer pour participer** pour rejoindre automatiquement le webinar.

The screenshot shows a registration form with the following fields: 'Prénom *', 'Nom de famille *', 'Adresse e-mail *', and 'Confirmation de l'adresse e-mail *'. A red box highlights these four fields. Below the form is a 'S'inscrire' button with a red arrow pointing to it. Text above the button reads: 'En m'inscrivant, j'accepte la Déclaration de confidentialité et les Conditions d'utilisation.' A small note at the bottom right says '* Informations obligatoires'.

Bonjour,
Ceci est un rappel que "ETUDE TAGWALK x LE LIN" va commencer dans 1 jour le :
Date et heure : 14 janv. 2021 05:00 PM Paris

Joignez-vous à partir d'un PC, Mac, iPad, iPhone ou appareil Android :

Veillez cliquer sur cette URL pour vous joindre. <https://zoom.us/j/93619387496?tk=KDV-t326lIUJkUJGqsou4h6irCAJw1iMzGZEtut2Tp3kE.DQIAAAVzCZ8aBZlUjFaUJjsSFRJT2U5SU-VwZ1qtQkIRAAAAAAAAAAAAAAAAA6faxtqlw>

Remarque : Ce lien ne doit pas être partagé ; il vous est réservé.



Comment rejoindre une réunion Teams ?

Si vous recevez une invitation à rejoindre une réunion Microsoft Teams vous n'aurez en principe qu'à cliquer sur **Cliquez ici pour participer à la réunion** pour rejoindre automatiquement la réunion. Vous n'avez pas besoin de télécharger l'application.

Objet : Invitation CELC

Vous êtes invité à participer à une réunion Microsoft Teams

Rejoindre sur votre ordinateur ou votre appareil mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

[Pour en savoir plus | Options de réunion](#)



Comment rejoindre une réunion Google Meet ?

Si vous recevez une invitation à rejoindre une réunion GOOGLE MEET vous n'aurez en principe qu'à cliquer sur le lien pour rejoindre automatiquement la réunion. Vous n'avez pas besoin de télécharger l'application.

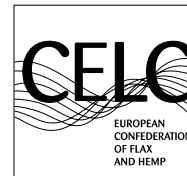
Objet : Invitation CELC

Vous avez été invité à l'évènement suivant.
CELC

Informations de connexion Participer via Google Meet

meet.google.com/ddn-ezjx-rhf

Le premier champs de lin en partenariat avec le BHV MARAIS à Paris pour l'opération commerciale "JARDINONS" du 09 avril au 16 Mai 2021.



Pour ce 4^{ème} partenariat entre la CELC et le BVH MARAIS, des mises en scène lin dans tout le magasin, un pop-up store spécial lin avec 10 marques non-référencées au BHV MARAIS et un champ de lin (jusqu'au 3 mai) rue de Rivoli viendront créer l'expérience lin auprès du grand public. Un dispositif d'ampleur sur une des principales rues commerçantes de Paris.

Après les semis du 27 janvier, le lin commence à pousser. Rencontre avec Romain Depestele, attaché de direction futur responsable du site du Vexin du Groupe DEPESTELE et en charge du projet : « Réaliser le champ de lin qui va végétaliser une partie de la rue de Rivoli nous enthousiasme, c'est un beau projet humain et nous y mettons tout notre cœur » explique Romain Depestele.

Pour cette année 2021, c'est le groupe Depestele qui a relevé le défi : faire pousser du lin à une période où il ne pousse pas et provoquer sa floraison pour le début avril, au moment où il rejoindra la capitale : « Le lin a été semé le 27 janvier dans 250 bacs de 1m2 remplis de terre. Cela a été un vrai challenge de trouver de la terre ressuyée et saine à cette époque de l'année. Nous avons utilisé le système d'aspiration du teillage et des chauffages pour la sécher. Le semis s'est réalisé avec un vieux semoir prêté par Grégoire Dufour, à une densité de 1800 graines par bac. La variété Bolchoï a été choisie pour diverses



raisons et en particulier pour la beauté de ses fleurs. C'est une variété poussante et rustique » précisent Romain Depestele et Aurélien Foirestier en charge de la partie technique.

Une fois le semis réalisé, l'autre enjeu a été de trouver une technique qui permet au lin de pousser dans seulement 20 cm de terre. C'est là qu'intervient le soutien de monsieur Houdeville, horticulteur à Bourdainville. Les 250 bacs ont été transportés sous ses serres chauffées. Il a fallu pour cela mobiliser neuf plateaux !

« Malgré toutes ces conditions extrêmes, le lin est -au 15 février- à 2-3 cm. Nous le surveillons tous les deux jours. Le désherbage

se fait à la main, et nous sommes vigilants sur la présence de ravageurs. En ce moment, il fait 14°C dans les serres. Nous suivons la somme des températures corrigées en base 5 depuis le semis, à partir des températures journalières relevées par une station météo. Le début de la floraison devrait arriver au bon moment, début avril. « Nous avons été bien mobilisés par ce projet, il y a eu beaucoup d'heures de travail, de la part du personnel et de jeunes liniculteurs venus nous aider. Cela a représenté beaucoup de manutention mais nous sommes très contents de contribuer à la promotion de notre lin auprès du grand public ».





Crédits Photos : Vincent LAPPARTIENT

Merci aux jeunes agriculteurs
du Groupe Depestele !



Suivez toute l'actualité du lin sur Facebook et Instagram sur notre compte @wearelinen
et sur Twitter et LinkedIn sur notre compte @CELC_FlaxHemp

POUR ENCORE PLUS DE PROXIMITÉ

En cette période difficile, les supports numériques (messages, webinaires, visioconférences...) sont des outils efficaces pour recevoir l'information en temps réel, analyser, anticiper et agir.

**Pour vous accompagner, nous avons besoin de votre contact.
N'hésitez pas à nous transmettre votre adresse email à contact@agplin.fr**





Chef de rédaction : Yves JACOB (Directeur)
Coordination : Laurence CORTEGGIANI (Responsable Communication)
Crédits Photos : AGPL / CELC, Vincent LAPPARTIENT / Fotolia
Conception / Impression : Alpha Copy Rouen
Distribution : A2P



BON SEMIS À TOUTES ET TOUS !

Votre prochain numéro en juillet !



62, quai Gaston Boulet - 76000 ROUEN / Tél. 02 35 71 43 43 / contact@agplin.fr

 [#Liniculteurs de France](#)

www.agpl-lin.fr